



289, De Villemure, 2e étage, St-Jérôme (Québec) J7Z 5J5
Courriel : ccsnl@gc.videotron.ca
Télécopieur : (450) 438-5869 Téléphone : (450) 438-4197

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Diffusion immédiate

Ne les oublions pas – 28 avril

Saint-Jérôme, le 16 avril 2008

Le Conseil central des Laurentides - CSN invite ses syndicats affiliés à souligner la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, le 28 avril.

Le conseil central encourage donc les syndicats à choisir un moment et à organiser un événement durant la journée du 28 avril pour honorer, sur les lieux de travail, la mémoire de nos camarades morts ou blessés au travail. Ces manifestations peuvent prendre différentes formes : brèves allocutions, cortège funéraire, minute de silence, port d'une petite boucle noire ou d'un brassard, érection de panneaux ou pose de croix, etc.

Décès au Québec

Type de lésion professionnelle	Année d'acceptation du décès		
	2005	2006	2007
Accident de travail	105	113	82
Maladie professionnelle	118	93	125
TOTAL	223	206	207

Au Québec, l'an dernier, 207 personnes sont décédées à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, selon les statistiques de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). C'est un mort de plus qu'en 2006.

Décès dans notre région

Dans notre région, on compte en 2007, 11 personnes mortes à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Les principales causes sont l'exposition aux substances ou environnement nocif et les contacts avec des objets ou de l'équipement.

Nos revendications syndicales

Près de 30 ans après son adoption, la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) ne s'applique pas entièrement pour 85 % des travailleuses et des travailleurs du Québec. C'est un véritable scandale !

Pour améliorer la santé et la sécurité au travail, la CSN revendique :

- que le gouvernement applique à tous les secteurs, sans exception, la réglementation prévue à la LSST et en particulier ses outils de prévention (formation d'un comité paritaire de santé et de sécurité, nomination de représentantes et de représentants à la prévention, ainsi que l'élaboration des programmes de prévention et de santé) ;
- que le nombre d'inspecteurs à la CSST soit augmenté. Il y a actuellement environ 300 inspecteurs.

Objectif : prévention !

D'ici à ce que la réglementation s'applique à tous les secteurs, il faut pouvoir agir localement, pouvoir intervenir. Continuons de déployer des efforts requis pour négocier des clauses de convention collective permettant du temps de libération pour faire de l'action syndicale en santé et en sécurité au travail.

Dans le monde : plus de deux millions de décès

Selon des données fournies par la Confédération syndicale internationale (CSI), dont fait partie la CSN, plus de deux millions de femmes et d'hommes perdent la vie chaque année des suites d'accidents du travail ou à cause du travail. Plus de 1,2 million de femmes et d'hommes sont blessés et plus de 160 millions d'autres tombent malades chaque année à cause d'un travail ou d'un lieu de travail peu sûr, malsain ou insoutenable. On estime à 270 millions le nombre d'accidents qui se produisent bon an mal an.

Un mort au travail, c'est un mort de trop ! Un accidenté au travail, c'est un accidenté de trop ! Le 28 avril, ne les oublions pas !

Origine du 28 avril

1991 : Sous l'impulsion du mouvement syndical, le gouvernement du Canada adopte la loi proclamant le 28 avril « Jour de deuil national ».

1996 : Les Global Unions ont allumé une bougie aux Nations Unies en mémoire de nos camarades morts à cause du travail et pour promouvoir le travail décent et un lieu de travail décent.

2004 : La Confédération internationale des syndicats libres (CISL), organisation fondatrice de la Confédération syndicale internationale (CSI) avec la Confédération mondiale du travail, proclame le 28 avril « Journée internationale ».

2005 : Les démarches sont entreprises pour demander aux Nations Unies d'adopter la date du 28 avril.

2006 : Au congrès de fondation de la CSI, auquel a participé la CSN, on lance un appel à la reconnaissance et au suivi du 28 avril.

2008 : Le mouvement syndical souligne pour une 13^e année consécutive le 28 avril.

Le 28 avril est officiellement reconnu par 14 pays et territoires : Argentine, Belgique, Bermudes, Brésil, Canada, République dominicaine, Espagne, Grèce, Luxembourg, Panama, Pérou, Pologne, Portugal et Taiwan.

-30-

Renseignements : Johanne Chartrand, Responsable du dossier santé-sécurité au Conseil central des Laurentides – CSN (450) 438-4197

Martin Bourgeois CSN Tél. : (450)438-4196